

Porteur du projet :

Guintoli

Types d'actions :

Restauration - Travaux

Milieux :

[Milieux aquatiques \(cours d'eau\)](#) [1]

Espèces :

[Poissons](#) [2]

[Espèces exotiques envahissantes](#) [3]

Date:

2017

Cadre de l'action:

Travaux d'aménagement du territoire

Région:

[Auvergne - Rhône-Alpes](#) [4]



Contexte et objectifs :

Les aménagements ici présentés ont un objectif double : restaurer la continuité écologique et le transport sédimentaire et assurer la stabilité de l'ouvrage de génie civil existant. Le seuil existant a donc été arasé et abaissé et une réfection complète de la crête de seuil a été réalisée.

En terme d'enjeux :

- Présence d'espèces protégées sur le chantier : ormes lisses (protection régionale) sur les berges, Grenouille agile à proximité (protection nationale).
- Présence d'espèces exotiques envahissantes : Renouée du Japon et écrevisses américaines notamment.

Acteurs du projet :

Maitre d'Ouvrage : Vinci Autoroutes

Maitre d'œuvre : INGEDIA groupe - NOX

Réalisation des travaux : GUINTOLI

Localisation : Commune des Martres d'Artière dans le Puy-de-Dôme, région Massif-Central

Statut juridique : lieu public, cours d'eau sur les emprises de Vinci Autoroute, en-dessous du franchissement de l'A89

Réglementation : dossier loi sur l'eau associé aux travaux

Description :

Arasement et abaissement du seuil existant et restauration de la continuité écologique et sédimentaire de l'Allier avec circulation sécurisée des canoës kayaks par aménagement d'un franchissement piscicole.

- Moyens humains et matériels :

Humains : Chef de chantier à temps plein plus 2 à 3 personnels manœuvres lors de la mise en place et le retrait des diverses protections.

Matériels : 3 pelles de 25T équipées de pinces à enrochement, 1 tombereau articulés, transport routier pour l'approvisionnement des matériaux des batardeaux, 3 pompes immergées de débit 350m³/h.

- Méthodes de création :

Mise en place de batardeaux pour travailler hors d'eau par création d'une rampe d'accès dans l'Allier. Batardeaux réalisés en matériaux graveleux pour une préfiltration des eaux (mise en suspension de fines avec l'intervention d'engins).

Consolidation de la rampe avec des enrochements et barrage filtrant pour limiter les matières en suspension (M.E.S.).



- Coût de l'opération et financement :

Travaux : 400 000 € HT, financement par MOA avec participation de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Coût moyen d'une pêche électrique : 3100 € pour 2 interventions d'une demi-journée chacune.

Installation du chantier fin juin 2017, sur les 2 rives de l'Allier.

Début des travaux en juillet 2017 et fin de chantier début novembre 2017.

- Méthodes de suivi et d'évaluation pendant le chantier :

Conformément à l'arrêté loi sur l'eau, suivi des eaux de l'Allier par analyses journalières et vérification du taux de M.E.S.

Mise en place d'une procédure de surveillance des crues et d'alerte.

- Suivis post-chantier :

Suivi hydrobiologique.

Suivi franchissement.

Bilan :

- Points forts :

Mise en place d'une signalisation pour la circulation sur l'eau et en fonction du mouvement des batardeaux.

Pêche électrique de sauvegarde.

Abattage d'arbres sélectif selon les besoins du chantier.

Clôtures de protection et de mise en défens tout le long des berges.

Protection des ormes lisses préalablement identifiés par marquage.

Expertise écologique avant coupe des autres arbres présents.

Adaptation du calendrier d'abattage pour 2 arbres présentant un nid occupé de Pigeon ramier et un nid en construction de Chardonneret : coupe après élevage des jeunes soit fin juillet.

Décapage et stockage de la terre végétale en merlon de moins de 1 m de haut avec fauche haute 72 heures au préalable pour faire fuir la faune.

Clôture anti-batracien sur une zone limitrophe à un habitat de Grenouille agile.

Réutilisation des matériaux du site : valorisation et non contamination par apport extérieur.

Matériels utilisés équipés d'huile hydraulique biodégradable.

Suivi journalier du taux de MES des eaux de rejets.

- Points faibles :

Les plantes invasives n'ont été traitées que sur la stricte emprise nécessaire c'est-à-dire l'accès sur rive pour création d'une rampe d'accès.

Le délai de 1 semaine au moins pour prévenir les intervenants de pêche électrique en cas de décalage ne permet pas une garantie de disponibilité ultérieure.

- Améliorations :

Traitement des plantes invasives par coupe et arrachage des plantes présentes dans toute l'emprise chantier avec barrage préventif pour prévenir toute dispersion de résidu végétal. Evacuation des déchets verts en centre agréé.

Stabilisation naturelle du seuil par mise en place des alluvions extraits sur site mais présence de graves marneuses qu'il a fallu séparer.

- Perspectives :

Suivre l'attractivité de ce nouvel ouvrage de franchissement (brèche avec une pente de 4%) et renouveler l'action sur d'autres sites en amont et en aval.

Horizontal Tabs

Prénom, nom:

Philippe Maleyrat

Structure :

Guintoli

Fonction :

Conducteur de travaux

Adresse mail :

drmc@groupe-nge.fr [5]

Source URL: <http://www.genieecologique.fr/abaissement-de-seuil-sur-lallier-les-martres-dartiere-63>

Liens

[1] <http://www.genieecologique.fr/milieus/milieus-aquatiques-et-humides-dont-les-cours-deau>

[2] <http://www.genieecologique.fr/especes/poissons>

[3] <http://www.genieecologique.fr/especes/especes-exotiques-envahissantes>

[4] <http://www.genieecologique.fr/regions/auvergne-rhone-alpes>

[5] <mailto:drmc@groupe-nge.fr>